

# Burqa : l'UMP ajourne l'idée d'une loi générale

## Le parti majoritaire propose que le Parlement adopte une résolution condamnant solennellement le port du voile

On pourrait appeler cela le « syndrome de la taxe carbone ». Après les déboires subis devant le Conseil constitutionnel par cette loi emblématique du gouvernement fin décembre, l'UMP semble préférer la prudence sur un des sujets de société les plus politisés de ces derniers mois : l'interdiction du port du voile intégral (abusivement appelé burqa) en France. Sollicité, comme les autres partis, pour présenter sa position à la mission d'information parlementaire qui travaille sur le sujet depuis juillet, l'UMP devait lui remettre d'ici le 15 janvier un texte élaboré par Nathalie Kosciusko-Morizet et Marc-Philippe Daubresse, secrétaires généraux adjoints du parti.

Dans une version quasi définitive de ce texte, il apparaît que le parti majoritaire n'est pas foncièrement opposé à une loi interdisant le port du voile intégral en France, y compris dans l'espace public. Toutefois, face aux risques de « cafouillage dans la mise en oeuvre » ou d'une possible censure au nom des libertés publiques, la formation du président de la République a décidé d'appliquer le principe de précaution et « d'assurer l'efficacité du dispositif ». Elle renonce pour l'heure à défendre une loi d'interdiction générale et permanente. Et s'en remet au président de l'Assemblée afin qu'il soumette le projet d'un tel texte au Conseil d'Etat pour avis, ainsi que l'y autorise l'article 39 de la Constitution.

En attendant, et pour éviter une censure qui « constituerait une victoire pour les tenants de l'intégrisme », l'UMP propose que soit adoptée, si possible à l'unanimité par l'Assemblée et le Sénat, une résolution condamnant « solennellement » le port du voile intégral. L'UMP rappelle en effet que cette pratique est « contraire aux principes fondamentaux de notre identité nationale, au premier rang desquels l'égalité homme-femme et l'existence d'un espace public de dialogue ». « 11 est important que ce soit la République dans son ensemble qui dise non à la burqa », souligne Mme Kosciusko-Morizet. Selon l'UMP, la voie réglementaire suffira pour que le port du voile intégral soit interdit dans les « services publics et aux sorties d'école », lieux où les agents sont confrontés aux incidents liés à cette tenue. Ces mesures se fonderaient sur les notions « d'ordre public et d'atteintes aux bonnes mœurs ».

Complicant encore le dispositif, une loi spécifique est envisagée pour les universités, « comme en Turquie », où est même interdit le simple foulard islamique, et dans les transports publics, au nom « de la sécurité ». Enfin, suivant un avis du Conseil d'Etat de 2008, le port du voile intégral devra empêcher l'obtention de la naturalisation « pour défaut d'intégration ». Cette position « réfléchie, mesurée et humaniste », selon M. Daubresse est, quoi qu'en disent les uns et les autres, en contradiction avec celle défendue par le chef de file des députés UMP, Jean-François Copé. Ce qui ne va pas sans susciter quelques troubles à l'UMP et une confusion dans l'opinion publique. M. Copé, qui défend, en dépit des possibles obstacles juridiques, une interdiction totale du voile intégral sur le territoire, assure en effet être soutenu par 220 députés UMP. « Ou pipeau », persifle l'un d'entre eux, qui voit dans la manoeuvre un moyen pour M. Copé de se distinguer de son rival Xavier Bertrand, le secrétaire général de l'UMP, et, par ricochet, de M. Sarkozy. « 11 aurait pu attendre la fin de la mission et rechercher une plus large synthèse avec le parti », regrette un autre député. Même Eric Besson, qui devant la mission parlementaire le 16 décembre 2009 avait soutenu une interdiction totale, s'est aujourd'hui rallié à l'idée d'une résolution, éventuellement complétée par une loi. Le rapporteur de la mission, l'UMP Eric Raoult, rappelle que parmi les personnes interrogées « 80 % étaient certes contre la burqa, mais que 90 % de ces mêmes personnes étaient opposées à une loi ». De son côté, M. Copé persiste, « car l'opinion publique comprendrait mal que la majorité recule » sur ce sujet. Un de ses soutiens, Lionel Luca (UMP, Alpes-Maritimes), membre de la mission, a qualifié de « dégonflés de la République » ceux qui ont renoncé à une loi d'interdiction totale.

M. Copé défend simultanément une résolution « pour expliquer » et une loi « pour agir », le dispositif prévoirait une amende de 750 euros pour les contrevenants et un délai de six mois avant la mise en application, afin de laisser place « à la médiation ». Partisan « d'une réponse très rapide à une question extrêmement grave », il n'a pas renoncé à déposer sa proposition de texte dans les prochains jours pour un examen « en avril ». « Une contribution aux travaux de la mission », avance-t-il non sans ironie. Les conclusions de la mission sont attendues le 27 janvier.

Par **Stéphanie Le BARS**